

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4776

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

-----

**ARTICLE 50**

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« deux ans pour les communes de moins de 3 500 habitants et au moins une fois par an pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants, »

les mots :

« trois ans ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« cours des années civiles précédentes »

les mots :

« moins une fois tous les trois ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet prévoit un rapport annuel sur l’artificialisation qui ne permet pas de bien mesurer les évolutions en terme d’objectif de réduction de la consommation d’espaces. Sur un sujet aussi essentiel, il faut avoir une vision de long terme c’est pourquoi un rapport pluriannuel, tous les trois ans, parait plus pertinent et plus réaliste au regard des délais de mise en œuvre des projets d’aménagement, inscrits sur le long terme.